

Questions orales

LES DOCUMENTS DES MINISTÈRES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre et la ministre qui se trouve derrière lui savent que lorsqu'elle a déclaré la semaine dernière que le vérificateur général demandait quelque chose d'illégal, elle a induit la Chambre en erreur. Ce n'était pas illégal la semaine dernière, ça ne l'est pas davantage cette semaine, et il devrait obtenir ces documents de façon régulière.

Le premier ministre a convenu de fournir au vérificateur général les renseignements relatifs au rachat de Petrofina par Petro-Canada, c'est-à-dire, entre autres, des documents considérés jusqu'ici comme secrets en vertu du principe de confidentialité du cabinet, étant entendu que le vérificateur général ne s'intéresse pas à la teneur des conversations entre les membres de cabinet. Dans ces conditions, peut-il garantir à la Chambre et, surtout, aux Canadiens, parce que des centaines de millions de dollars sont en jeu, que cette règle s'appliquera à tous les ministères fédéraux et à toutes les sociétés d'État sans exception?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir assurer à mon collègue que tous les renseignements en notre possession qui répondent aux critères dont il vient de parler seront fournis sans exception au vérificateur général du Canada pour lui permettre de prendre les décisions qui lui incombent au nom du Parlement.

LES PROCÉDURES JUDICIAIRES ENTAMÉES PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre cela. Si le ministre l'avait dit il y a une semaine, la Chambre des communes n'aurait pas perdu tout ce temps. Le premier ministre semble en douter, mais il sait fort bien que c'est ce que j'ai déclaré dans des entretiens privés comme en public. Puisque le gouvernement est disposé à honorer les obligations qui lui incombent aux termes de la Loi sur le vérificateur général, va-t-il dans ce cas faire comprendre à ce dernier qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une coûteuse bataille contre l'État pour obtenir un droit qui lui revient légitimement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Puis-je vous signaler, monsieur le Président, que mon collègue a un argument irréfutable, mais je l'ai déjà fait hier. Il est donc en retard d'un jour. J'ai justement demandé au vérificateur général d'examiner cette question. J'ai pensé qu'il était contraire aux usages de la Chambre qu'une personne au service du Parlement ait à tenter des poursuites, comme il l'avait fait contre le gouvernement précédent, pour obtenir des renseignements que la Chambre est en droit d'avoir. Je me suis entretenu avec le vérificateur général avec l'esprit bien ouvert, pour tenter de trouver avec lui une formule acceptable pour nous tous. Ce dernier semble satisfait de nos conclusions.

Mon collègue peut être certain que je compte bien poursuivre dans le même esprit qu'il a mentionné, car nous ne sommes pas obligés envers le vérificateur général, mais envers le vérificateur général en tant que personne au service du Parlement.

● (1430)

[Français]

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE SI UNE COMPAGNIE ÉTRANGÈRE A FORMULÉ L'INTENTION D'ACHETER LA CANADAIR DE MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre qu'une compagnie étrangère a, de fait, formulé l'intention d'acheter la compagnie Canadair. Le premier ministre, en réponse à une question du chef de l'opposition, vient de dire qu'il ne connaît pas de compagnies qui sont intéressées à acheter la Canadair. Pourtant, lorsque l'honorable ministre a déposé son projet de loi qui abolit l'agence de tamisage, il a dit que cela permettrait à des compagnies étrangères d'acheter la Canadair. Y a-t-il, oui ou non, une compagnie qui a fait une offre pour acheter la Canadair de Montréal?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je rappelle ceci au député: le premier ministre a dit que la liste des sociétés qui attendent l'occasion d'acheter les compagnies aéronautiques n'est pas longue. La déclaration que j'ai faite est juste. Au moins une société a manifesté de l'intérêt. Tant que cette société n'aura pas fait d'offre ferme ou tant qu'elle ne sera pas au moins plus encline à parler argent, personne n'a intérêt à ce que son nom soit révélé.

[Français]

LA POSSIBILITÉ DE VENDRE CANADAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est d'autant plus importante que l'honorable ministre nous laisse prévoir la fin du domaine aéronautique au Canada, à moins que le gouvernement ne prenne des engagements, et je demande au ministre, premièrement, s'il veut prendre des engagements en cette Chambre que la compagnie Canadair ne sera pas vendue si la compagnie acheteuse ne donne pas de garanties de garder au Canada toute la technologie qui existe à la Canadair et, deuxièmement, si le ministre s'engage au nom du gouvernement à ne pas vendre la Canadair, si la compagnie acheteuse ne garantit pas les emplois qui existent présentement à Montréal.

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis certain que le député sera heureux d'apprendre que si l'on conclut un marché, il couvrira certainement les points dont il a parlé. Je recevrai certainement l'approbation du cabinet, et aussi celle de la Chambre, si la Loi sur l'administration financière l'exige. De toute façon, si le député connaît d'éventuels acheteurs canadiens pour Canadair ou des Canadiens qui désirent s'associer avec une entreprise étrangère, il peut venir me voir cet après-midi. Je serai à mon bureau tout l'après-midi; j'attendrai l'occasion de lui parler.